

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 4 MAI 2022 À 15 H 30 À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LUC SIMARD.

Sont présents à la séance : M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy, M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur et M. François Claveau, maire de Saint-Bruno.

Est absente à cette séance : Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma.

Assiste également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h 30.

Résolution 2022-05-2736

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur André Guy fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 6 avril 2022
 - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 6 avril 2022
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 avril 2022
4. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 avril 2022
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 avril 2022 du Lac-Saint-Jean
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 avril 2022
5. Correspondance
 - 5.1 Aucune
6. Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 6.1 Octroi de mandat - Services professionnels – Finalisation de l'étude technique et dispersion atmosphérique pour le projet d'agrandissement au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station
7. Plans d'opération
 - 7.1 Écocentres
 - 7.1.1 Octroi de contrat – Achat de barrières levantes pour les écocentres
 - 7.1.2 Octroi de contrat - Transport et le traitement des feuilles et du gazon provenant des écocentres Alma et Hébertville
 - 7.1.3 Octroi de contrat - Coûts pour le traitement des matelas et sommiers
 - 7.1.4 Octroi de contrat – Transport et traitement de matières pour le point de dépôt de Chute-des-Passes
 - 7.1.5 Octroi de contrat – Transport et traitement de matières pour le point de dépôt de Girardville
 - 7.2 Plateformes de compostages

- 7.2.1 Octroi de contrat-location d'un tamiseur pour la plateforme de Dolbeau-Mistassini
- 7.3 Unité de traitement des boues de fosses septiques (DAB)
 - 7.3.1 Octroi de contrat– Valorisation des boues déshydratées
 - 7.3.2 Octroi de contrat– Transport des boues déshydratées
- 8. Ressources humaines
 - 8.1 Autorisation – Modification du taux de remboursement des frais de déplacement
 - 8.2 Autorisation - Ajout des employés saisonniers au régime d'assurances collectives
- 9. Communications, programmes et services
 - 9.1 Octroi de mandat - Services professionnels – Élaboration d'un guide de cohabitation
 - 9.2 Octroi de mandat – Services professionnels – Préparation et facilitation du comité sur l'étude d'impact sur l'environnement.
- 10. Finances
 - 10.1 Approbation de la liste des déboursés du mois de février 2022
 - 10.2 Approbation de la liste des engagements du mois février 2022 du directeur général
 - 10.3 Approbation de la liste des engagements du mois février 2022 du directeur général adjoint
 - 10.4 Approbation de la liste des déboursés du mois de mars 2022
 - 10.5 Approbation de la liste des engagements du mois mars 2022 du directeur général
 - 10.6 Approbation de la liste des engagements du mois mars 2022 du directeur général adjoint
 - 10.7 Acceptation - Mandat de vérification pour l'exercice 2022
- 11. Affaires nouvelles
- 12. Période de questions pour les citoyens
- 13. Date et lieu de la prochaine assemblée le 8 juin à Alma.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 AVRIL 2022

Résolution 2022-05-2737

3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 AVRIL 2022

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 6 avril 2022.

Résolution 2022-05-2738

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 AVRIL 2022

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 6 avril 2022.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2022

Résolution 2022-05-2739

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2022

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2022.

Résolution 2022-05-2740

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2022

Il est proposé par monsieur François Claveau ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2022.

5. CORRESPONDANCE

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

Aucune correspondance pour cette séance.

6. LIEU D'ENFOUISSEMENT (LET)

6.1 OCTROI DE MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS – FINALISATION DE L'ÉTUDE TECHNIQUE ET DISPERSION ATMOSPHÉRIQUE POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION

Ce point est reporté au prochain conseil d'administration.

7. PLANS D'OPÉRATION

7.1 ÉCOCENTRES

Résolution 2022-05-2741

7.1.1 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE BARRIÈRES LEVANTES POUR LES ÉCOCENTRES

ATTENDU QU'afin de permettre une gestion adéquate des entrées dans les écocentres et d'assurer la fluidité et la sécurité aux citoyens qui utilisent les sites, la Régie désire mettre en place un système de barrières levantes gérables à distance;

ATTENDU QU'une unité a été achetée en avril dernier afin d'effectuer un essai terrain;

ATTENDU QUE suite à cet essai, la Régie désire faire l'achat de cinq autres unités afin d'équiper tout le réseau;

ATTENDU QUE trois fournisseurs québécois offrent un système similaire, mais seulement l'entreprise Signel Services inc. située à St-Mathieu offre un équipement permettant de répondre aux besoins de la Régie;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'achat de barrières levantes dans les écocentres à l'entreprise Signel Services inc. pour un montant de 20 400,00 \$ incluant les taxes applicables et le transport. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

Résolution 2202-05-2742

7.1.2 OCTROI DE CONTRAT - TRANSPORT ET TRAITEMENT DES FEUILLES ET DU GAZON PROVENANT DES ÉCOCENTRES D'ALMA ET D'HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la Régie doit faire transporter et traiter les feuilles et le gazon en provenance des écocentres d'Alma et d'Hébertville;

ATTENDU QUE des autorisations gouvernementales pour le traitement de ces matières sont nécessaires;

ATTENDU QUE la seule entreprise à proximité pouvant recevoir ce type de matière est Excavation Grandmont de Saint-Gédéon et au coût suivant;

Entreprise	Nombre de transports	Coût/voyage	Coût (incluant les taxes)
Excavation Grandmont	75	200,00 \$	17 246,25 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport et le traitement des feuilles et du gazon provenant des écocentres d'Alma et d'Hébertville à l'entreprise Excavation Grandmont pour un montant de 17 246,25 \$ incluant les taxes applicables (75 transports). Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

Résolution 2022-05-2743

7.1.3 OCTROI DE CONTRAT - COÛTS POUR LE TRAITEMENT DES MATELAS ET SOMMIERS

ATTENDU QUE les matelas et sommiers sont définis comme des déchets non industriels qui ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières de déchets à cause de leur taille, leur volume ou leur poids;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces matières sont apportées dans notre réseau d'écocentres et sont, pour la plupart, redirigées vers les réseaux appropriés;

ATTENDU QUE depuis maintenant quelques années, la Régie détourne systématiquement les matelas et sommiers de l'enfouissement;

ATTENDU QUE le fournisseur actuellement en service a présenté une augmentation de coûts pour les frais fixes de l'entente;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le traitement des matelas et sommiers au Groupe Coderr pour des montants de 176 567,00 \$ pour le traitement et de 52 882,00 \$ pour le transport, montants inscrits au budget des opérations des écocentres. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement 2022.

Résolution 2022-05-2744

7.1.4 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT ET TRAITEMENT DE MATIÈRES POUR LE POINT DE DÉPÔT DE CHUTE-DES-PASSES

ATTENDU QUE l'opération du nouveau point de dépôt de Chute-des-Passes dédié aux villégiateurs nécessite la location et le transport de conteneurs transrouliers ainsi que le traitement des matières résiduelles transportées;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de l'entreprise Excavation Dolbeau pour la location de conteneurs et pour le transport vers leur site ainsi que pour le tri et le traitement des matières;

ATTENDU QUE le coût pour ce projet est de 57 396,00 \$ incluant la location de six conteneurs pour une période de six mois totalisant ainsi le transport et le traitement de 81 conteneurs;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport et le traitement de matières pour le point de dépôt de Chute-des-Passes à l'entreprise Excavation Dolbeau pour un montant de 57 396,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022 prévu pour le dépôt de Chute-des-Passes et seront refacturées à la MRC de Maria-Chapdelaine.

Résolution 2022-05-2745

7.1.5 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT ET TRAITEMENT DE MATIÈRES POUR LE POINT DE DÉPÔT DE GIRARDVILLE

ATTENDU QUE La Régie opère le point de dépôt de Girardville dédié aux villégiateurs de la Zec et des TNO du secteur;

ATTENDU QUE cette activité nécessite la location et le transport de conteneurs transrouliers ainsi que le traitement des matières résiduelles transportées;

ATTENDU QUE pour se faire, la Régie doit faire la location et le transport de boîtes ainsi que le tri et le traitement des matières reçues;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de l'entreprise Excavation Dolbeau;

ATTENDU QUE le coût pour ce projet est de 31 608,50 \$ incluant la location de deux conteneurs pour une période de six mois ainsi que le transport et le traitement de 35 conteneurs;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport et le traitement de matières pour le point de dépôt de Girardville à l'entreprise Excavation Dolbeau pour un montant de 31 608,50 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022 du point de dépôt de Girardville.

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

7.2 PLATEFORMES DE COMPOSTAGES

Résolution 2022-05-2746

7.2.1 OCTROI DE CONTRAT - LOCATION D'UN TAMISEUR POUR LA PLATEFORME DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à la location d'un tamiseur rotatif pour la période estivale 2022 pour le tamisage du composte mature et ainsi libérer de l'espace sur la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie désire quand même faire l'acquisition d'un équipement neuf, mais qu'en raison de certaines contraintes l'acquisition est reportée en 2023;

ATTENDU QU'une seule entreprise possède ce type d'équipement, soit Les Entreprises DV (9384-2029 Québec inc.);

ATTENDU QUE la durée de location pour cet équipement soit de six semaines au coût de 90,00 \$/heure;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Les Entreprises DV (9384-2029 Québec inc.)	25 760,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi du mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la location d'un tamiseur pour la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini aux Entreprises DV (9384-2029 Québec inc.) pour un montant de 25 760,00 \$ incluant le transport et les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022;

7.3 UNITÉ DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (DAB)

Résolution 2022-05-2747

7.3.1 OCTROI DE CONTRAT – VALORISATION DES BOUES DÉSHYDRATÉES

ATTENDU QUE la valorisation des boues déshydratées, de l'unité de traitement de boues de fosses septiques située à Dolbeau-Mistassini au lieu de disposition, soit effectuée pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise à soumettre un prix, soit Produits BCC;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES : matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

D'octroyer le contrat pour la valorisation des boues déshydratées du DAB à Produits BCC pour un montant de 10 221,20 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

Résolution 2022-05-2748

7.3.2 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT DES BOUES DÉSHYDRATÉES

ATTENDU QUE le transport des boues déshydratées, de l'unité de traitement de boues de fosses septiques située à Dolbeau-Mistassini au lieu de disposition, soit effectué pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise à soumettre un prix, soit Excavation Dolbeau;

ATTENDU QUE le prix doit inclure le conteneur, la logistique des champs et le vidage;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport des boues déshydratées du DAB à Excavation Dolbeau pour un montant de 44 152,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

8. RESSOURCES HUMAINES

Résolution 2022-05-2749

8.1 AUTORISATION – MODIFICATION DU TAUX DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

ATTENDU QUE dans le contexte actuel, il y a l'augmentation du coût de l'essence;

ATTENDU QUE le taux remboursement des frais de déplacement en vigueur n'a pas été indexé depuis 2014;

ATTENDU QUE l'analyse et la recommandation du comité des ressources humaines et communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean ont été présentées au conseil d'administration;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'entériner la recommandation du comité des ressources humaines du 20 avril 2022 et que l'allocation servant à couvrir les frais de déplacement lors de l'utilisation d'un véhicule personnel dans le cadre du travail soit établie en fonction du taux raisonnable prévu par les deux paliers de gouvernement (ARC et Revenu Québec).

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

Résolution 2022-05-2750

8.2 AUTORISATION - AJOUT DES EMPLOYÉS SAISONNIERS AU RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU QUE la recherche d'une meilleure équité salariale entre toutes les catégories d'emploi est recherchée;

ATTENDU QUE la volonté d'une majorité d'employés saisonniers désire adhérer à une assurance collective;

ATTENDU QUE l'intention de la direction est de mieux protéger financièrement l'ensemble de ses travailleurs et leurs familles;

ATTENDU QUE l'analyse et la recommandation du comité des ressources humaines et communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean ont été présentées au conseil d'administration;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'entériner la recommandation du comité des ressources humaines du 20 avril 2022 et d'ajouter les travailleurs saisonniers admissibles au régime actuel d'assurances collectives avec les mêmes garanties.

9. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2022-05-2751

9.1 OCTROI DE MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS – ÉLABORATION D'UN GUIDE DE COHABITATION

ATTENDU QU'afin de répondre aux besoins, attentes et préoccupations exprimés par les voisins du LET d'Hébertville-Station, la Régie désire se doter d'un guide de cohabitation;

ATTENDU QUE ce guide pourrait contenir plusieurs volets, dont les mesures de prévention, de gestion et d'atténuation des impacts du site, les activités de surveillance, un programme de compensation relativement aux impacts et inconvénients générés par le site et des mesures de protection des valeurs immobilières;

ATTENDU QUE l'entreprise spécialisée dans ce type d'activités aura comme mandat :

- La recherche des meilleures pratiques;
- La préparation et la facilitation d'un atelier interne de cadrage de la démarche incluant la prise de notes et la rédaction du compte rendu;
- La préparation et la facilitation d'ateliers de cocréation du guide avec les voisins incluant la prise de notes et la rédaction des comptes rendus;
- La rédaction du guide de cohabitation.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour les services professionnels en lien à l'élaboration d'un guide de cohabitation à la firme Transfert Environnement et Société possédant l'expertise nécessaire à la réalisation de ce projet pour un montant de 37 855,52 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution 2022-05-2752

9.2 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION ET FACILITATION DU COMITÉ SUR L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles souhaite accorder un mandat pour accompagner son équipe interne dans la mise en place et la tenue d'un comité de travail composé de différentes parties prenantes afin d'évaluer les impacts et les mesures d'atténuation proposées dans le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la firme aura comme mandat :

- Accompanyer l'équipe dans la mise en place du comité;
- Appuyer l'équipe à la préparation des rencontres;
- Faciliter et animer les rencontres;
- Prise de notes et rédaction des comptes rendus détaillés;
- Préparer et envoyer les comptes rendus.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour les services professionnels en lien à la préparation et la facilitation du comité pour l'étude d'impact sur l'environnement à la firme Transfert Environnement et Société possédant l'expertise nécessaire à la réalisation de ce projet pour un montant de 28 168,88 \$ incluant les taxes applicables pour quatre rencontres.

10. FINANCES

Résolution 2022-05-2753

10.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2022

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 28 février 2022				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE FÉVRIER	Chèques et paiements # 23 244 à 23 445		150,00 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE FÉVRIER			1 166 606,79 \$	p. 2 à 29
LISTE DES RETRAITS DE FÉVRIER	SSQ, Télus et Hydro Québec de février		51 039,14 \$	p. 30
Visa Desjardins	Frais de janvier	2022-02-28	1 082,97 \$	p. 31
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de février	2022-02-16	20 321,97 \$	
Télus	Cellulaires	2022-02-22	1 893,64 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET Ascension-de-Notre-Seigneur	2022-02-07	101,55 \$	
Bell Canada	Téléphone - Écocentre de Saint-Félicien	2022-02-14	117,22 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2022-02-17	554,69 \$	
Dialogue Health	Frais mensuels	2022-02-22	793,56 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2022-02-03	2 953,54 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2022-02-07	3 156,05 \$	
Hydro Québec	Électricité unité de traitement des BFS	2022-02-08	201,37 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2022-02-15	225,76 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Torchère	2022-02-28	5 313,99 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2022-02-28	4 408,86 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 3 FÉVRIER	Salaires période se terminant le 29 janvier et élus janvier		47 205,78 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 10 FÉVRIER	Salaires période se terminant le 5 février		42 869,43 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 17 FÉVRIER	Salaires période se terminant le 12 février		44 326,47 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 24 FÉVRIER	Salaires période se terminant le 19 février		41 964,52 \$	
RREMIQ - CARRA PAYÉS LE 3 FÉVRIER	Remise de janvier		501,28 \$	
FTQ PAYÉS LE 14 FÉVRIER	Remise de janvier		2 549,20 \$	
CSN PAYÉS LE 14 FÉVRIER	Remise de janvier		240,00 \$	
FTQ PAYÉS LE 28 FÉVRIER	Remise de février		2 549,20 \$	
CSN PAYÉS LE 28 FÉVRIER	Remise de février		240,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 15 FÉVRIER	Période du 1er au 15 février		55 067,17 \$	
			1 496 234,15 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		28 609,39 \$	p. 32
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		158 947,57 \$	p. 33 à 37
	Dépenses approuvées par résolution		62 605,80 \$	p. 38

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de février 2022 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 1 496 234,15 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2022-05-2754

10.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS FÉVRIER 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 28 609,39 \$ pour le mois de février 2022;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de février 2022 du directeur général.

Résolution 2022-05-2755

10.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS FÉVRIER 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de février 2022 de 158 947,57 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de février 2022 du directeur général adjoint.

Résolution 2022-05-2756

10.4 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2022

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 31 mars 2022				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE MARS	Chèques et paiements # 23 446 à 23 677		6 069,68 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE MARS			2 852 017,94 \$	p. 2 à 28
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS ANNULÉS EN MARS	Chèques # 22009, 22010, 22011 et 23565		(9 179,60 \$)	p. 29
LISTE DES RETRAITS DE MARS	SSQ, Télus et Hydro Québec de mars		50 669,78 \$	p. 30 à 31
Visa Desjardins	Frais de février	2022-03-28	1 967,43 \$	p. 32
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de mars	2022-03-16	20 851,70 \$	
Télus	Cellulaires	2022-03-28	1 912,10 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET Ascension-de-Notre-Seigneur	2022-03-07	101,55 \$	
Bell Canada	Téléphone - Écocentre de Saint-Félicien	2022-03-14	117,22 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2022-03-17	554,69 \$	
Dialogue Health	Frais mensuels	2022-03-22	793,56 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2022-03-07	3 149,43 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2022-03-07	299,81 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2022-03-07	12 427,06 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2022-03-09	3 772,27 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre d'Hébertville	2022-03-15	263,16 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini	2022-03-25	1 226,84 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini	2022-03-25	373,67 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de compostage de Dolbeau-Mistassini	2022-03-25	213,05 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2022-03-28	1 431,85 \$	
Hydro Québec	Électricité LET Ascension-de-Notre-Seigneur - Torchère	2022-03-28	3 567,48 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2022-03-29	4 718,30 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 3 MARS	Salaires période se terminant le 26 février et élus février		46 902,19 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 10 MARS	Salaires période se terminant le 5 mars		42 838,71 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 17 MARS	Salaires période se terminant le 12 mars		44 711,71 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 24 MARS	Salaires période se terminant le 19 mars		53 606,66 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 31 MARS	Salaires période se terminant le 26 mars		46 791,11 \$	
RREMQ PAYÉS LE 3 MARS	Remise de février		33 798,00 \$	
DESJARDINS SECUR FIN LE 21 MARS	Remise de février		3 670,58 \$	
RREMQ - CARRA PAYÉS LE 8 MARS	Remise de février		530,03 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 15 MARS	Période du 1er au 15 mars		56 095,28 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 31 MARS	Période du 16 au 31 mars		92 009,53 \$	
			3 378 272,77 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		28 355,51 \$	p. 33
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		153 130,27 \$	p. 34 à 39
	Dépenses approuvées par résolution		196 695,75 \$	p. 40

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de mars 2022 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 3 378 272,77 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2022-05-2757

10.5 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS MARS 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 28 355,51 \$ pour le mois de mars 2022;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mars 2022 du directeur général.

Résolution 2022-05-2758

10.6 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS MARS 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de mars 2022 de 153 130,27 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mars 2022 du directeur général adjoint.

Résolution 2022-05-2759

10.7 ACCEPTATION - MANDAT DE VÉRIFICATION POUR L'EXERCICE 2022

ATTENDU QUE la firme MNP, SENCRL, SRL effectue un travail minutieux et rigoureux selon les normes en vigueur;

ATTENDU QUE la firme effectue un travail dans les délais et de façon efficace;

ATTENDU QUE le mandat de l'auditeur indépendant est d'une durée d'un an;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De reconduire le mandat pour la vérification comptable 2022 à la firme MNP, SENCRL, SRL pour un montant de 31 015,00 \$ incluant les taxes applicables.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 8 JUIN 2022 À ALMA)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 8 juin prochain à 15 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Alma.

Résolution 2022-05-2760

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur André Guy, la séance est levée à 15 h 47.

Luc Simard, président

Guy Ouellet, directeur général



Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean